

Pour cette raison, le Sénat adoptait, le 9 mai 1989, une motion proposant qu'un autre comité, du même nom que le premier, soit constitué pour examiner les suites données aux recommandations de son prédécesseur et les progrès réalisés au cours des deux dernières années. Le 12 juin suivant, après un certain travail préliminaire de recherches et d'analyse, le Comité tenait sa première audience.

Le Comité n'a pas examiné en détail l'incident du 7 avril. Le Solliciteur général a ordonné au Commissaire de la GRC d'enquêter de concert avec la Sûreté du Québec et les autres corps policiers concernés. Le Comité a jugé inutile de faire sa propre enquête, mais il a hâte de savoir ce qui ressortira de celle du Commissaire.

Réponse du gouvernement au rapport du premier Comité

Il ne fait aucun doute, dans l'esprit des membres du Comité, que le gouvernement a pris en sérieuse considération le rapport du premier Comité et qu'il a bien répondu à certaines de ses observations et recommandations.

Le 15 septembre 1987, à l'initiative du Bureau du Conseil privé, on instituait un groupe de travail sur la lutte au terrorisme. Ce groupe a été placé sous l'égide du Bureau du Conseil privé et du ministère du Solliciteur général; il avait pour tâche d'appliquer les recommandations du Comité en ce qui touche les mécanismes des affaires gouvernementales, ainsi que la coordination et la coopération au sein des services fédéraux concernés et entre les autorités fédérales, provinciales et municipales compétentes. Le texte intégral de son mandat se trouve à la note 1. Le groupe était formé de représentants des ministères et organismes qui jouent un rôle de premier plan dans la lutte contre le terrorisme et la gestion des crises, à savoir le Bureau du Conseil privé, les ministères de la Défense nationale, des Transports, du Solliciteur général et des Affaires extérieures, le Service canadien du renseignement de sécurité, la GRC et le Centre de la sécurité des télécommunications.

En décembre 1987, le major général G.E. Cheriton (retraité) a été nommé à la tête du groupe, qui s'est mis au travail en janvier 1988. En avril 1988, il a soumis un rapport provisoire au Comité interministériel de la sécurité et des renseignements (CISR), qui lui a ordonné de poursuivre son travail et de rédiger une ébauche de «Plan national de lutte contre le terrorisme». En janvier 1989, le CISR approuvait le plan, qui connaît déjà une application administrative en attendant l'approbation du Cabinet, prévue pour cet été. Une fois analysé, le plan sera le point de départ de discussion avec les gouvernements provinciaux, lesquelles